

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 15 MAI 2017, À 20 H.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Secrétaire d'assemblée – nomination

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. DEMANDES VERBALES**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2017

Séances spéciales :

4.2 6 avril 2017

4.3 27 avril 2017

4.4 2 mai 2017

**5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

5.1 Liste des chèques – approbation

Adoptions :

5.2 règlement numéro 1177-2017 établissant un programme de crédit de taxes pour le secteur industriel

5.3 règlement d'emprunt numéro 1178-2017 – financement pour la mise aux normes des installations septiques

5.4 Convention collective 2016-2020

5.5 Employés étudiants non syndiqués – rémunération 2017

Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter :

5.6 règlement numéro 1174-2017 (réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette)

5.7 règlement numéro 1176-2017 (réfection du pavage du rang de la Deuxième-Chaloupe)

5.8 Stagiaire en archivistique – embauche

5.9 Assurances générales – renouvellement

5.10 Mon dossier pour les entreprises – inscription

5.11 Résidence des Prairies – versement

5.12 132, boulevard Antonio-Barrette – enseigne – acquisition

5.13 Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no. 1

5.14 Aménagement des locaux du 132, boulevard Antonio-Barrette – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no. 3

5.15 Aménagement de certains locaux à la Résidence des Prairies – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no. 4

5.16 WSP Canada inc., ingénieurs – honoraires

5.17 Arcand-Laporte-Klimpt, architectes – honoraires

5.18 Roy Laporte, avocats – honoraires

5.19 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

5.20 Dunton Rainville, avocats – honoraires

5.21 Brunelle Drouin, avocats – honoraires

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Crue des eaux printanières 2017 – rapport du maire  
Prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel :
  - 6.2 avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1181-2017
  - 6.3 mandat
- 6.4 Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs – segment de l'avenue des Champs-Élysées – soumissions – adjudication
- 6.5 École des Brise-Vent de Saint-Thomas – autorisation de circuler
- 6.6 Association des travaux publics d'Amérique – colloque annuel – inscription
- 6.7 Castonguay Robitaille Harnois – honoraires
- 6.8 Solmatech inc. – honoraires
- 6.9 Beaudoin Hurens – honoraires
- 6.10 ECO Technologies ltée – bris de glace préventif – honoraires

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**

- 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)
- 7.2 Demande d'exclusion de la zone agricole – partie du lot 4 924 805  
Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :
  - 7.3 dérogation mineure numéro 2017-00048
  - 7.4 dérogation mineure numéro 2017-00054
  - 7.5 dérogation mineure numéro 2017-00094
  - 7.6 dérogation mineure numéro 2017-00095
  - 7.7 étude de PIIA – projet de modification de certains éléments architecturaux et de matériaux de revêtement extérieur – Gilles Malo inc. – 100, rue des Entreprises
  - 7.8 étude de PIIA – projet de modification de l'enseigne sur poteau – Daniel auto radio – 275, boulevard Antonio-Barrette
  - 7.9 étude de PIIA – projet de construction d'un bâtiment principal destiné pour une clinique régionale – route 131
  - 7.10 étude de PIIA – projet de construction d'une nouvelle enseigne SHELL pour le nouveau poste d'essence – 47, rue Beaupied

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Service des incendies – rapport du mois de février 2017
- 8.2 Académie Antoine-Manseau – contribution financière
- 8.3 Opération enfant soleil – événement caritatif

**9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**

- Cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière :
  - 9.1 avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1179-2017 décrétant des travaux d'entretien
  - 9.2 demande de certificat d'autorisation – mandat
- 9.3 Îlots de récupération – acquisition
- 9.4 Fleur emblématique – adoption

- 9.5 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – adhésion – renouvellement
- 9.6 MEC Consultants inc. – honoraires
- 9.7 Laforest Nova Aqua inc. – honoraires
- 9.8 Englobe Corp. – honoraires
- 9.9 Hydro Météo inc. – honoraires

## **10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE**

- 10.1 Programmation de loisirs – été 2017
- 10.2 Hockey – tarification 2017-2018
- 10.3 Fête de l'enfant 2017
- 10.4 « Accro-skate » 2017
- 10.5 Association des Pirates de Joliette – cheerleading – tarification 2017

Recommandations de paiement :

- 10.6 inscriptions 2017 – Club de baseball mineur Lanaudière Nord
- 10.7 inscriptions hiver 2017 – Gym Annalie

## **11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**

- 11.1 Politique d'élagage à la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies – adoption
- 11.2 Politique de développement des collections de la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies – adoption
- 11.3 Entente de développement culturel 2017-2018 – projets retenus
- 11.4 Programmation culturelle – hiver-printemps 2017 – ajout
- 11.5 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – capacité portante – mandat
- 11.6 Centre culturel de Joliette – série jeune public 2017-2018 – contribution financière
- 11.7 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 – demande d'aide financière – autorisation
- 11.8 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – programmation des travaux (TECQ) – amendement

## **12. AUTRES SUJETS**

- 12.1 Destruction de documents

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

monsieur Alain Larue, le maire  
 madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
 monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
 madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage  
 monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
 monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
 madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance madame Marie-Andrée Breault et monsieur Carol Henri, respectivement directrice générale et directeur général adjoint.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 20 h.

**243-05-2017**

### **1.1 Secrétaire d'assemblée – nomination**

EN l'absence de madame Sylvie Malo, greffière, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE madame Céline Jacques-Gagnon, secrétaire administrative, soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

**244-05-2017**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

2.1 Jean-Pierre Beaulieu – condoléances et hommage

**245-05-2017**

### **2.1 Jean-Pierre Beaulieu – condoléances et hommage**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Beaulieu est décédé le 8 mai dernier;

ATTENDU QUE monsieur Beaulieu a été conseiller municipal pour la Municipalité de Saint-Charles-Borromée de 1985 à 2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire souligner à quel point monsieur Beaulieu était un homme politique apprécié autant par les citoyennes et citoyens charlois que par ses pairs en tant que collaborateur agréable et efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Alain Larue et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal offre aux proches de monsieur Jean-Pierre Beaulieu ses plus sincères condoléances et il tient à s'associer à tous ceux qui prennent part à leur peine.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**246-05-2017**

### **4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

**247-05-2017**                    **4.2            Séance spéciale du 6 avril 2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 6 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 6 avril 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

**248-05-2017**                    **4.3            Séance spéciale du 27 avril 2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 27 avril 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

**249-05-2017**                    **4.4            Séance spéciale du 2 mai 2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 2 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 2 mai 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

**5.                    GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**250-05-2017**                    **5.1            Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 4 avril au 15 mai 2017 inclusivement et totalisant une somme de 1 045 117,49 \$.

**Adoptions :**

**5.2 règlement numéro 1177-2017 établissant un programme de crédit de taxes pour le secteur industriel**

**251-05-2017**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 3 avril 2017 concernant le projet de règlement numéro 1177-2017 établissant un programme de crédit de taxes pour le secteur industriel;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1177-2017 établissant un programme de crédit de taxes pour le secteur industriel;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.3 règlement d'emprunt numéro 1178-2017 – financement pour la mise aux normes des installations septiques**

**252-05-2017**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance spéciale tenue le 27 avril 2017 concernant le projet de règlement numéro 1178-2017 aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1178-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.4 Convention collective 2016-2020**

**253-05-2017**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE monsieur Alain Larue, maire, ou en son absence ou incapacité madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer la convention collective entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, pour une période effective de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

254-05-2017

### 5.5 Employés étudiants non syndiqués – rémunération 2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le salaire du personnel étudiant non syndiqué soit fixé ainsi en date des présentes :

- Étudiants/Étudiantes en loisirs : 14,04 \$
- Agent/Agente de surveillance : 15,88 \$
- Stagiaire : 15,88 \$
- Animateur/Animatrice principale au camp de jour : 15,88 \$
- Coordonnateur/Coordonnatrice aquatique : 16,37 \$
- Surveillant/Surveillante sauveteur : 14,76 \$
- Assistant/Assistante sauveteur : 14,22 \$

### Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter :

#### 5.6 règlement numéro 1174-2017 (réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette)

Madame Suzanne Dauphin dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1174-2017 décrétant les travaux de réaménagement intérieur partiel (mise aux normes) de l'immeuble sis au 225, boulevard Antonio-Barrette et pourvoyant un emprunt de 248 000 \$ à ces fins.

#### 5.7 règlement numéro 1176-2017 (réfection du pavage du rang de la Deuxième-Chaloupe)

Madame Suzanne Dauphin dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1176-2017 décrétant des travaux de réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe et pourvoyant un emprunt de 750 026 \$ à ces fins.

255-05-2017

### 5.8 Stagiaire en archivistique – embauche

ATTENDU QU'un(e) stagiaire en archivistique doit être embauché(e) en vue d'apporter une collaboration au Service du greffe dans le projet de l'actualisation de la gestion documentaire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville bénéficie d'une subvention de 3 000 \$ dans le cadre du programme de stage « *Je travaille pour ma ville* »;

ATTENDU la recommandation du 9 mai 2017 de madame Sylvie Malo, greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'embaucher monsieur Adrian Mares au poste de stagiaire en archivistique pour une période de douze semaines, du 29 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2017, et que le salaire soit fixé au salaire établi pour ce poste.

256-05-2017

### 5.9 Assurances générales – renouvellement

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE renouveler la police d'assurance générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la période effective du 18 mai 2017 au 18 mai 2018;

DE payer à Groupe Ultima la prime exigible au montant de 111 361 \$, taxes applicables en sus.

#### **5.10 Mon dossier pour les entreprises – inscription**

**257-05-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit pouvoir accéder aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises (Revenu Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies (608), (ci-après la représentante), soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter;

QUE la Ville accepte que le ministre du Revenu communique à la représentante, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, la Ville appose sa signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

#### **5.11 Résidence des Prairies – versement**

**258-05-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté, le 3 mai 2013 et le 18 juillet 2013, les règlements numéros 1054-2013 et 1065-2013 pour assurer le financement de la contribution du milieu au projet Résidence des Prairies;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville est de 15 %, soit la contribution du milieu;



ATTENDU QUE la Ville a également injecté des sommes afin de compléter divers travaux pour améliorer la qualité des services de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QUE la Résidence des Prairies est actuellement en démarche de réclamation avec l'entrepreneur tel que le rapporte une lettre datée du 30 mars 2017 de monsieur Dean Dugas, président du conseil d'administration de ladite résidence;

ATTENDU QU'advenant un règlement positif en faveur de la Résidence des Prairies concernant ce litige, celle-ci s'engage à déposer à la Ville un portrait clair de la situation budgétaire et à rembourser, le cas échéant, toutes sommes versées par la Ville au-delà de la contribution initialement prévue à l'entente intervenue entre la Ville et la Résidence des Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE, compte tenu de l'avancement du projet de la Résidence des Prairies et de la demande de décaissement du président du conseil d'administration, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies effectue le dernier versement de 20 000 \$, le tout tel qu'autorisé aux règlements numéros 1054-2013 et 1065-2013;

QUE, lorsque le litige avec l'entrepreneur sera réglé, la Ville obtienne de la Résidence des Prairies, un portrait clair de la situation et un remboursement, le cas échéant.

**259-05-2017**

**5.12 132, boulevard Antonio-Barrette – enseigne – acquisition**

ATTENDU QU'il y a lieu d'identifier l'hôtel de ville au 132, boulevard Antonio-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'enseignes pour identifier l'hôtel de ville au 132, boulevard Antonio-Barrette, le tout selon les propositions de Enseignes Amtech déposées en date du 9 mai 2017, totalisant le prix de 20 817 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit imputable au règlement numéro 1117-2015.

**260-05-2017**

**5.13 Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no. 1**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, architecte de Arcand-Laporte-Klimpt, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 3 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 62 029,63 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1174-2017.

**5.14 Aménagement des locaux du 132, boulevard Antonio-Barrette – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no. 3**

**261-05-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Marc Arbour enr. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, architecte de Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 5 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Construction Marc Arbour enr. la somme de 233 192,49 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

**5.15 Aménagement de certains locaux à la Résidence des Prairies – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no. 4**

**262-05-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'aménagement de certains locaux à la Résidence des Prairies;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jocelyn Laporte, architecte de Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 2 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 7 922,77 \$, cette dépense étant imputable aux règlements numéros 1054-2013 et 1065-2013.

**5.16 WSP Canada inc., ingénieurs – honoraires**

**263-05-2017**

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par WSP Canada inc., ingénieurs, pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à WSP Canada inc., ingénieurs, les honoraires professionnels totalisant 2 483,46 \$, soit :

Travaux d'aménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette tels que décrétés au règlement numéro 1117-2015	931,30 \$
Travaux de réaménagement partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette tels que décrétés au règlement numéro 1174-2017	1 552,16 \$

264-05-2017

#### 5.17 Arcand-Laporte-Klimpt, architectes – honoraires

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, la somme de 6 494,95 \$, soit :

Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – facture numéro 5017 tel que décrété au règlement numéro 1174-2017	430,01 \$
Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – facture numéro 5045 tel que décrété au règlement numéro 1174-2017	1 080,77 \$
Aménagement des locaux du 132, boulevard Antonio-Barrette – facture numéro 5020 tel que décrété au règlement numéro 1117-2015	1 264,73 \$
Aménagement des locaux du 132, boulevard Antonio-Barrette – facture numéro 5050 tel que décrété au règlement numéro 1117-2015	3 719,44 \$

265-05-2017

#### 5.18 Roy Laporte, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant 3 426,25 \$, soit :

Facture numéro 19760	1 972,97 \$
Facture numéro 19844	1 453,28 \$

266-05-2017

#### 5.19 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, la somme de 548,43 \$.

267-05-2017

**5.20 Dunton Rainville, avocats – honoraires**

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Dunton Rainville, avocats, pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Dunton Rainville, avocats, les honoraires professionnels totalisant 9 739,53 \$, soit :

Facture datée du 31 mars 2017 – dossier numéro 1256-79682	1 775,21 \$
Facture datée du 31 mars 2017 – dossier numéro 1256-78027	7 964,32 \$

268-05-2017

**5.21 Brunelle Drouin, avocats – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Me Caroline Drouin, avocate de l'étude Brunelle Drouin inc., pour entreprendre les démarches nécessaires en vue du recouvrement de taxes et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Brunelle Drouin inc., avocats, les honoraires professionnels au montant de 50 \$.

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 Crue des eaux printanières 2017 – rapport du maire**

Conséquemment aux mesures mises en place lors de la crue printanière 2017 et des dépenses engagées à cet effet, monsieur Alain Larue, maire, dépose son rapport conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**6.2 Prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel – avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1181-2017**

269-05-2017

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1181-2017 décrétant le prolongement des infrastructures dans le secteur industriel.

**6.3 Prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel – mandat**

270-05-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater la firme Beaudoin Hurens pour procéder à la réalisation des plans et devis se rapportant au projet de prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel, le tout selon l'offre de services datée du 15 mai 2017 au prix forfaitaire de 14 500 \$ taxes en sus;

DE mandater Beaudoin Hurens pour soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la demande de certificat d'autorisation en ce qui a trait aux travaux de prolongement des infrastructures se rapportant audit projet et à présenter tout engagement en lien avec telle demande;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confirme son engagement de transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après que soient achevés lesdits travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

#### **6.4 Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs – segment de l'avenue des Champs-Élysées – soumissions – adjudication**

271-05-2017

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées décrétée au règlement numéro 1170-2017;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 11 mai 2017, à savoir :

Généreux Construction inc.	476 210,93 \$
Sintra inc.	540 143,35 \$
BLR Excavation, Division de Terrassement BLR inc.	541 442,65 \$

ATTENDU QUE monsieur Éric Fournier, ingénieur de Beaudoin Hurens, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 11 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adjuger à Généreux Construction inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 476 210,93 \$;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1170-2017;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

#### **6.5 École des Brise-Vent de Saint-Thomas – autorisation de circuler**

**272-05-2017**

ATTENDU QUE l'école des Brise-Vent de Saint-Thomas désire organiser trois journées de randonnée à vélo pour ses élèves à la fin de l'année scolaire;

ATTENDU QUE le trajet établi prévoit le passage des randonneurs sur le territoire prairiquois;

ATTENDU la recommandation du 3 mai 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les participants aux trois journées de randonnée organisées par l'école des Brise-Vent de Saint-Thomas à circuler dans les rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les 15, 19 et 20 juin 2017, et d'approuver l'itinéraire proposé.

#### **6.6 Association des travaux publics d'Amérique – colloque annuel – inscription**

**273-05-2017**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au colloque annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) qui se tiendra à Rimouski, du 5 au 8 septembre 2017;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant de 748 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

#### **6.7 Castonguay Robitaille Harnois – honoraires**

**274-05-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Castonguay Robitaille Harnois, arpenteurs-géomètres, pour procéder à une opération cadastrale visant les lots 6 079 198 et 6 079 199 et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Castonguay Robitaille Harnois, arpenteurs-géomètres, la somme de 1 578,26 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 953-2009.

275-05-2017

#### **6.8 Solmatech inc. – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Solmatech inc. dans le cadre de la réalisation d'une étude géotechnique liée à la stabilisation d'une pente sur la rue Gauthier nord en bordure de la rivière l'Assomption, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Solmatech inc. les honoraires professionnels de 3 966,64 \$.

276-05-2017

#### **6.9 Beaudoin Hurens – honoraires**

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Beaudoin Hurens dans le cadre de la préparation d'un plan directeur des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Beaudoin Hurens les honoraires professionnels de 4 139,10 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

277-05-2017

#### **6.10 ECO Technologies Itée – bris de glace préventif – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, conjointement avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, a retenu les services de ECO Technologies Itée pour effectuer toute intervention d'urgence sur la rivière l'Assomption lors de la saison printanière 2017 afin de minimiser les risques d'inondation;

ATTENDU QUE ECO Technologies Itée a produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à ECO Technologies Itée la somme de 25 260,28 \$ relativement à son mandat d'effectuer toute intervention d'urgence sur la rivière l'Assomption lors de la saison printanière 2017 afin de minimiser les risques d'inondation.

### **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**

278-05-2017

#### **7.1 Adoption finale – règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier le plan de zonage pour créer la nouvelle C-3 280-1 à même une partie de la zone C-2 280;

- créer la note 41 accompagnant la grille des usages et normes afin d'identifier les usages commerciaux permis dans une zone;
- créer la grille des usages et normes de la zone C-3 280-1 en y inscrivant notamment la note 41 et la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. »;
- modifier l'article 3.5.2.34 afin de rendre applicables certaines dispositions spécifiques aux zones C-3 280 et C-3 280-1;
- modifier la grille des usages et normes de la zone C-2 280 afin de changer le titre de la zone pour C-3 280;
- modifier la note 40 pour y ajouter certains autres usages;
- modifier la norme spéciale 3.5.2.73 afin de rendre applicables aux zones C-3 280 et C-3 280-1 certaines dispositions spécifiques relatives aux commerces regroupés et de projet intégré;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

## **7.2 Demande d'exclusion de la zone agricole – partie du lot 4 924 805**

**279-05-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies arrivera à saturation dans son développement résidentiel à court terme;

ATTENDU QUE cette demande est faite en parallèle à la révision du schéma d'aménagement révisé à la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE la partie du lot 4 924 805 est contigüe au périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (article 61.2), c'est la Ville qui doit présenter la demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QU'un dossier argumentaire a été préparé et est annexé à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion d'une partie du lot 4 924 805, du cadastre du Québec, située à Notre-Dame-des-Prairies;

D'accompagner la demande du dossier argumentaire préparé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.



**Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :**  
**7.3 dérogation mineure numéro 2017-00048**

**280-05-2017**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 4 925 652 située au 72, rue Guy;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre 1- le maintien du bâtiment principal qui est situé à 1,32 mètre (4.33 pieds) de la ligne de lot latérale gauche plutôt qu'à 1,5 mètre (4.92 pieds) minimum;  
2- le maintien du climatiseur qui est situé à 0,85 mètre (2.78 pieds) de la ligne de lot latérale gauche plutôt qu'à 1 mètre (3.28 pieds) minimum;

ATTENDU QUE la présente demande vise aussi à permettre, suite à un éventuel morcellement de propriété :

3- le futur positionnement du bâtiment principal à 0 mètre (0 pied) de la ligne de lot latérale droite plutôt qu'à 3,18 mètres (10.43 pieds) minimum;  
4- un total des deux (2) marges latérales pour le bâtiment principal de 1,32 mètre (4.33 pieds) plutôt que 4,5 mètres (14.76 pieds) minimum; et  
5- le futur positionnement de la remise à jardin de 0,23 mètre (0.75 pied) de la ligne de lot latérale droite plutôt qu'à 1 mètre (3.28 pieds) minimum que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1962;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00048 et la recommandation partiellement favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE les points 1 et 2 de la dérogation mineure numéro 2017-00048 soient acceptés, les points 3, 4 et 5 de la demande n'étant pas recevables puisqu'ils sont actuellement conformes.

**7.4 dérogation mineure numéro 2017-00054**

**281-05-2017**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 4 925 290 située au 37, rue Rosanne;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un garage détaché dans la cour avant du bâtiment principal plutôt que dans la cour arrière ou latérale tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00054 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00054 soit acceptée.

**7.5 dérogation mineure numéro 2017-00094**

**282-05-2017**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 4 925 736 située au 130, 1<sup>ère</sup> Avenue;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre le maintien du bâtiment principal existant qui est situé à 1,3 mètre de la ligne de lot latérale plutôt qu'à 1,5 mètre minimum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1962;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00094 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00094 soit acceptée.

#### **7.6 dérogation mineure numéro 2017-00095**

**283-05-2017**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 4 927 033 située au 124, avenue des Bouleaux;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre le maintien du bâtiment principal existant qui est situé à 7,07 mètres de la ligne de lot avant plutôt qu'à 7,60 mètres minimum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1977;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00095 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00095 soit acceptée.

#### **7.7 étude de PIIA – projet de modification de certains éléments architecturaux et de matériaux de revêtement extérieur – Gilles Malo inc. – 100, rue des Entreprises**

**284-05-2017**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par Gilles Malo inc. pour l'immeuble portant les numéros de lot 4 924 868 et 4 924 869 et situé au 100, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la modification de certains éléments architecturaux et de matériaux de revêtement extérieur sur certaines parties d'élévation du bâtiment principal érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé par Gilles Malo inc. pour l'immeuble portant les numéros de lot 4 924 868 et 4 924 869 et situé au 100, rue des Entreprises, ayant pour objet la modification de certains éléments architecturaux et de matériaux de revêtement extérieur sur certaines parties d'élévation du bâtiment principal érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.8 étude de PIIA – projet de modification de l'enseigne sur poteau – Daniel auto radio – 275, boulevard Antonio-Barrette**

**285-05-2017**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par Daniel auto radio (monsieur Daniel Lavallée) pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 285 et situé au 275, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de modifier l'enseigne sur poteau dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé par Daniel auto radio (monsieur Daniel Lavallée) pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 285 et situé au 275, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de modifier l'enseigne sur poteau dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.9 étude de PIIA – projet de construction d'un bâtiment principal destiné pour une clinique régionale – route 131**

**286-05-2017**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 887 sis le long de la route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de construire un bâtiment principal destiné pour une clinique régionale;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 887 sis le long de la route 131, ayant pour objet de construire un bâtiment principal destiné pour une clinique régionale.

**7.10 étude de PIIA – projet de construction d'une nouvelle enseigne SHELL pour le nouveau poste d'essence – 47, rue Beaupied**

**287-05-2017**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 021 052 et situé au 47, rue Beaupied;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de construire une nouvelle enseigne SHELL pour le nouveau poste d'essence dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 021 052 et situé au 47, rue Beaupied, ayant pour objet de construire une nouvelle enseigne SHELL pour le nouveau poste d'essence dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **8.1 Service des incendies – rapport du mois de février 2017**

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de février 2017.

### **8.2 Académie Antoine-Manseau – contribution financière**

**288-05-2017**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par l'Académie Antoine-Manseau dans le cadre de sa campagne majeure de financement 2017-2021 qui vise à soutenir cette dernière dans la création perpétuelle de conditions favorables à la poursuite stimulante des études et le développement d'une culture de la réussite;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 25 000 \$ à l'Académie Antoine-Manseau, en soutien financier à l'organisation de sa campagne majeure de financement 2017-2021;

QUE ledit montant soit versé en un versement conditionnement à ce que les travaux retenus dans le cadre de cette campagne soient réellement réalisés.

### **8.3 Opération enfant soleil – événement caritatif**

**289-05-2017**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne un billet pour participer à l'événement caritatif au profit d'Opération enfant soleil qui se tiendra au Club de golf de Joliette, le jeudi le 1<sup>er</sup> juin 2017;

QU'un chèque au montant de 125 \$ soit émis à l'ordre d'Opération enfant soleil en paiement du billet retenu.

## **9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**

### **Cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière :**

#### **9.1 avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1179-2017 décrétant des travaux de stabilisation**

**290-05-2017**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1179-2017 décrétant des travaux de stabilisation du cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière.

#### **9.2 demande de certificat d'autorisation – mandat**

**291-05-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit procéder à des travaux d'entretien du cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière et que l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE mandater monsieur Stéphane Allard, agronome, pour soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la demande de certificat d'autorisation en ce qui a trait aux travaux d'entretien du cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière et à présenter tout engagement en lien avec telle demande, le tout selon l'offre de services datée du 1<sup>er</sup> mai 2017, au montant forfaitaire de 2 500 \$, en plus du taux honoraires de 75 \$, pour un nombre de 7 à 20 heures, pour la surveillance des travaux;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confirme son engagement de transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après que soient achevés lesdits travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

#### **9.3 Îlots de récupération – acquisition**

**292-05-2017**

ATTENDU la recommandation de la Commission de l'environnement et des parcs concernant le centre communautaire, le Carrefour culturel, le parc Notre-Dame et le parc de la rue Nicole-Mainville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'îlots de récupération pour le centre communautaire, le Carrefour culturel, le parc Notre-Dame et le parc de la rue Nicole-Mainville, le tout selon la proposition de NI Corporation au prix de 3 841 \$, taxes en sus.

#### **9.4 Fleur emblématique – adoption**

**293-05-2017**

ATTENDU la recommandation du 5 mai 2017 de la Commission de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte l'échinacée jaune comme fleur emblématique et qu'elle en fasse la promotion à l'intérieur des outils de communication municipale.

**9.5 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – adhésion – renouvellement**

**294-05-2017**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour la période du 2017-2018 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

**9.6 MEC Consultants inc. – honoraires**

**295-05-2017**

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par MEC Consultants inc. pour un projet en cours d'exécution dans le secteur industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à MEC Consultants inc. les honoraires professionnels totalisant 1 694,75 \$, imputables au règlement numéro 1107-2014, soit :

Facture numéro 1133	493,25 \$
Facture numéro 1147	1 201,50 \$

**9.7 Laforest Nova Aqua inc. – honoraires**

**296-05-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Laforest Nova Aqua pour procéder à l'évaluation de l'écoulement de l'eau dans le cours d'eau Régis et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Laforest Nova Aqua la somme de 2 083,54 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1107-2014.

**9.8 Englobe Corp. – honoraires**

**297-05-2017**

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par pour avoir procédé à la caractérisation du milieu naturel sur le lot 4 924 860 (portion est du parc industriel);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Englobe Corp. la somme de 1 506,17 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1107-2014.

298-05-2017

### 9.9 Hydro Météo inc. – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Hydro Météo inc. dans le cadre du retrait des arbres dans un secteur de la rivière l'Assomption, soit à proximité du chemin numéro 19, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Hydro Météo inc. la somme de 4 881,84 \$.

### 10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

299-05-2017

#### 10.1 Programmation de loisirs – été 2017

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – été 2017 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'été 2017 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

### PROGRAMMATION ÉTÉ 2017

#### PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Cardio pousse pousse</b> Début le 3 juillet 2017 Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 30 \$ = 30,00 \$ 50 % = <u>29,40 \$</u> Total : 59,40 \$	Professeur : En Corps 1 duo X 56 \$ = 56,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>2,80 \$</u> <b>Total : 58,80 \$</b>
<b>Initiation au kayak   8 ans et +</b> Début le 27 juin 2017 4 cours Min : 3 duos Max : 6 duos	1 parent X 60,75 \$ = 60,75 \$ 50 % = <u>60,63 \$</u> Total : 121,38 \$  1 enfant X 41,50 \$ = 41,50 \$ 50 % = <u>41,34 \$</u> Total : 82,84 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 110 \$/adulte = 110,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> <b>Total avec taxes : 121,25 \$</b>  75 \$/enfant = 75,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>78,75 \$</u> <b>Total avec taxes : 82,68 \$</b>
<b>Kayak intermédiaire   8 ans et + NOUVEAUTÉ</b> Début le 28 juin 2017 4 cours Min : 3 duos Max : 6 duos	1 parent X 60,75 \$ = 60,75 \$ 50 % = <u>60,63 \$</u> Total : 121,38 \$  1 enfant X 41,50 \$ = 41,50 \$ 50 % = <u>41,34 \$</u> Total : 82,84 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 110 \$/adulte = 110,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> <b>Total avec taxes : 121,25 \$</b>  75 \$/enfant = 75,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>78,75 \$</u> <b>Total avec taxes : 82,68 \$</b>

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Tennis   5-12 ans</b> Début le 8 juillet 2017 6 cours Min : 5 duos Max : 10 duos	1 duo X 38,50 \$ = 38,50 \$ 50 % = <u>38,58 \$</u> Total : 77,08 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 70 \$ = 70,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,50 \$</u> TOTAL : <u>73,50 \$</u> <b>Total avec taxes : 77,17 \$</b>
<b>Yoga avec bébé   2-8 mois</b> Début le 1 <sup>er</sup> août 2017 8 cours Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 28 \$ = 224,00 \$ 50% = <u>222,45 \$</u> Total : 446,45 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,18 \$</u> TOTAL : <u>423,78 \$</u> <b>Total avec taxes : 444,90 \$</b>

### ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Initiation au golf   8 ans et +</b> Début le 3 juillet 2017 Min : 6 Max : 8	1 insc. X 55,15 \$ = 55,15 \$ 50 % = <u>55,15 \$</u> Total : 110,30 \$	Professeur : Gaétan Richard 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 110,25 \$</b>
<b>Mini-tennis   5-8 ans</b> Début le 8 juillet 2017 6 cours Min : 5 Max : 10	1 insc. X 26,50 \$ = 26,50 \$ 50 % = <u>26,45 \$</u> Total : 52,95 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 48 \$ = 48,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,40 \$</u> TOTAL : <u>50,40 \$</u> <b>Total avec taxes : 52,91 \$</b>
<b>Natation 7-12 ans</b> Début le 26 juin 2017 Min : 6 Max : 8	6 part. X 13 \$ = 78,00 \$ 50% = <u>77,65 \$</u> Total : 155,65 \$	Professeur : À déterminer 6 cours X 21,25\$ = 127,50 \$ A.S = 20,40 \$ Frais admin 5% = <u>7,40 \$</u> TOTAL : 155,30 \$
<b>Tennis débutant-intermédiaire   9-14 ans</b> Début le 8 juillet 2017 6 cours Min : 5 Max : 10	1 insc. X 26,50 \$ = 26,50 \$ 50 % = <u>26,45 \$</u> Total : 52,95 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 48 \$ = 48,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,40 \$</u> TOTAL : <u>50,40 \$</u> <b>Total avec taxes : 52,91 \$</b>
<b>Planche à roulettes   5-12 ans</b> Début le 3 juillet 2017 Min : 4 Max : 6	4 insc. X 45,75 \$ = 183,00 \$ 50% = <u>182,70 \$</u> Total : 365,70 \$	Professeur : Frédérick Bernier 5 h X 60 \$ = 300,00 \$ A.S. = 50,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>15,00 \$</u> TOTAL : 365,40 \$

### ADOLESCENTS SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Clinique de planche à roulettes</b> 7, 14 et 21 juillet 2017	Contribution de la Ville : 417,60 \$	Professeur : Frédérick Bernier 6 h X 60 \$ = 360,00 \$ A.S. = <u>57,60 \$</u> TOTAL : 417,60 \$

### ADULTES ET ADOLESCENTS\*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Aquaforme</b> Début le 4 juillet 2017 Min : 8 Max : 15	8 part. X 108,65 \$ = <u>869,20 \$</u> Total : 869,20 \$	Professeure : Geneviève O Landreville – Formaxion Québec 12 h X 60 \$ = 720,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>36,00 \$</u> TOTAL : <u>756,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 869,21 \$</b>



ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Circuit d'entraînement</b> 8 cours Début le 5 juillet 2017	Contribution de la Ville : 662,25 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ = <u>576,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 662,25 \$</b>
<b>Golf débutant/intermédiaire</b> Début le 2 juillet 2017 Min : N/A Max : N/A	1 part. X 120,75 \$ = <u>120,75 \$</u> Total : 120,75 \$	Professeur : Gaétan Richard 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 120,75 \$</b>
<b>Initiation au kayak   Niveau 1 JOURNÉE INTENSIVE</b> Début le 8 juillet 2017 Min : 3 Max : 6	1 part. X 114,75 \$ = <u>114,75 \$</u> Total : 114,75 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,75 \$</u> TOTAL : <u>99,75 \$</u> <b>Total avec taxes : 114,68 \$</b>
<b>Initiation à la photographie</b> Début le 7 août 2017 Min : 6 Max : 8	6 part. X 126 \$ = <u>756,00 \$</u> Total : 756,00 \$	Professeure : Renée Ledoux 12 h X 45 \$ = 540,00 \$ A.S. = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,32 \$</u> TOTAL : <u>657,72 \$</u> <b>Total avec taxes : 756,21 \$</b>
<b>Marche active   Musculation par intervalle</b> 8 cours Début le 7 juillet 2017	Contribution de la Ville : 662,25 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ = <u>576,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 662,25 \$</b>
<b>Pagaies pour tous   14 ans et + NOUVEAUTÉ</b> Le 9 juillet 2017 Min : 3 Max : 6	1 part. X 60 \$ = <u>60,00 \$</u> Total : 60,00 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,50 \$</u> TOTAL : <u>52,50 \$</u> <b>Total avec taxes : 60,36 \$</b>
<b>SUP initiation NOUVEAUTÉ</b> Début le 3 juillet 2017 Min : 4 Max : 6	1 part. X 157,50 \$ = <u>157,50 \$</u> Total : 157,50 \$	Professeur : En Corps 6 cours X 21,75 \$ = 130,50 \$ Frais d'admin 5% = <u>6,53 \$</u> TOTAL : <u>137,03 \$</u> <b>Total avec taxes : 157,55 \$</b>
<b>SUP Fitness NOUVEAUTÉ</b> Début le 4 juillet 2017 Min : 4 Max : 6	1 part. X 126 \$ = <u>126,00 \$</u> Total : 126,00 \$	Professeur : En Corps 6 cours X 17,40 \$ = 104,40 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,22 \$</u> TOTAL : <u>109,62 \$</u> <b>Total avec taxes : 126,03 \$</b>
<b>SUP Yoga NOUVEAUTÉ</b> Début le 6 juillet 2017 Min : 4 Max : 6	1 part. X 126 \$ = <u>126,00 \$</u> Total : 126,00 \$	Professeur : En Corps 6 cours X 17,40 \$ = 104,40 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,22 \$</u> TOTAL : <u>109,62 \$</u> <b>Total avec taxes : 126,03 \$</b>
<b>Yoga débutant</b> Début le 3 août 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> <b>Total avec taxes : 609,05 \$</b>
<b>Yoga intermédiaire</b> Début le 1 <sup>er</sup> août 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> <b>Total avec taxes : 609,05 \$</b>

\* 50 % pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

## ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Taï Chi en plein air</b> Début le 29 juin 2017 4 cours Min : 8                      Max :	8 part. X 26,25 \$ = <u>210,00 \$</u> Total : 210,00 \$	Professeur: Gaëtan Perreault 6 h X 25 \$ = 150,00 \$ A.S = 24,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>8,70 \$</u> TOTAL : <u>182,70 \$</u> <b>Total avec taxes : 210,05 \$</b>
<b>Yoga léger   50 ans et plus – Niveau 2</b> Début le 3 août 2017 Min : 8                      Max :	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 504,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> <b>Total avec taxes : 609,05 \$</b>
<b>Yoga prénatal</b> Début le 1 <sup>er</sup> août 2017 Min : 8                      Max :	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 504,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> <b>Total avec taxes : 609,05 \$</b>
<b>Yoga pré-natal   Demi session</b> Début le 1 <sup>er</sup> août 2017 Min : 8                      Max :	8 part. X 38 \$ = <u>304,00 \$</u> Total : 304,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 5 h X 50,45 \$ = \$ Frais d'admin. 5% = <u>12,61 \$</u> TOTAL : <u>264,86 \$</u> <b>Total avec taxes : 304,53 \$</b>

### 10.2 Hockey – tarification 2017-2018

300-05-2017

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Joliette-Crabtree a soumis sa tarification pour la saison de hockey 2017-2018;

ATTENDU QUE les membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie recommandent de reconduire la contribution municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE le hockey pour la saison 2017-2018 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
Pré-novice	670 \$
Novice	845 \$
Atome – Pee-wee	945 \$
Bantam-Midget	980 \$

### 10.3 Fête de l'enfant 2017

301-05-2017

ATTENDU QUE les membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie recommandent de renouveler la tenue de la Fête de l'enfant;

ATTENDU la recommandation du 5 mai 2017 en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver la programmation de l'activité de la Fête de l'enfant qui se tiendra au parc des Champs-Élysées le mardi le 15 août 2017;

D'autoriser l'embauche du personnel requis pour cette activité;

QU'un budget de 13 000 \$ soit consenti pour l'organisation de cette activité.

**302-05-2017**

**10.4 « Accro-skate » 2017**

ATTENDU QUE les membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie recommandent de renouveler la tenue de l'événement de planches à roulettes « Accro-skate »;

ATTENDU la recommandation du 5 mai 2017 en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver la programmation de l'événement de planches à roulettes « Accro-skate » qui se tiendra au parc de planches à roulettes le mercredi 5 juillet 2017;

D'autoriser l'embauche du personnel requis pour cet événement;

QU'un budget de 2 300 \$ soit consenti pour l'organisation de cet événement.

**303-05-2017**

**10.5 Association des Pirates de Joliette – cheerleading – tarification 2017**

ATTENDU QUE l'Association des Pirates de Joliette offre des cours de cheerleading pour les enfants au coût de 150 \$;

ATTENDU la recommandation du 10 avril 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant la politique de rabais pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'appliquer le rabais de 50 % sur le coût d'inscription des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au cheerleading de l'Association des Pirates de Joliette pour la saison 2017.

**Recommandations de paiement :**

**304-05-2017**

**10.6 inscriptions 2017 – Club de baseball mineur Lanaudière Nord**

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière Nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 5 mai 2017, le paiement d'un total de 51 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière Nord sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2017 totalisant 10 420 \$.

305-05-2017

**10.7 inscriptions hiver 2017 – Gym Annalie**

ATTENDU QUE Gym Annalie a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison hiver 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 28 avril 2017, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Gym Annalie pour la saison hiver 2017, laquelle contribution totalise 950 \$.

**11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**

**11.1 Politique d'élagage à la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies – adoption**

306-05-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte la Politique d'élagage à la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies telle que recommandée par madame Daphnée Trudel, bibliothécaire professionnelle.

**11.2 Politique de développement des collections de la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies – adoption**

307-05-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte la Politique de développement des collections de la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies telle que recommandée par mesdames Daphnée Trudel et Karine Pelletier, respectivement bibliothécaire professionnelle et technicienne en documentation.

**11.3 Entente de développement culturel 2017-2018 – projets retenus**

308-05-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a autorisé, aux termes de sa résolution numéro 232-04-2017, le renouvellement de l'entente de développement culturel avec le Gouvernement du Québec pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dépose les projets suivants :

- réalisation d'activités dédiées et de projets couvrant diverses disciplines : exposition interactive par et/ou pour les enfants, ateliers de création numérique pour la clientèle adolescente et présentation de trois lectures de textes dramaturgiques francophones « hors-québec » pour un montant de 55 000 \$;
- consolidation du quartier culturel (Carrefour culturel, bibliothèque, centre d'exposition) par l'identification et l'aménagement du secteur pour un montant de 40 000 \$;
- protection et mise en valeur du patrimoine de Notre-Dame-des-Prairies par la réalisation des plans et devis du plan de restauration de l'ancienne école pour un montant de 25 000 \$;
- mise en place de mécanismes de communication pour la promotion de la programmation culturelle auprès de la population prairiquoise et des différents publics, par le développement d'une stratégie de contenu en collaboration avec une firme spécialisée pour un montant de 30 000 \$;

QUE mesdames Valérie Laforest et Marie-Andrée Breault, respectivement directrice du Service du développement culturel et des communications et directrice générale, soient mandatées afin de procéder aux négociations découlant des termes de la présente résolution;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soient autorisés à signer tout document pouvant donner effet à l'entente de développement culturel avec le Gouvernement du Québec pour les années 2018, 2019 et 2020.

309-05-2017

#### **11.4 Programmation culturelle – hiver-printemps 2017 – ajout**

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 429-09-2017, la programmation culturelle pour l'hiver-printemps 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un projet à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE modifier la programmation culturelle – hiver-printemps 2017 afin d'ajouter un projet de spectacle pour enfants, soit :

Mercredi le 24 mai, à 9h30 : Spectacle Petits Bonheurs

D'approuver le budget inhérent au projet ci-dessus décrit, lequel représente approximativement 1 200 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

310-05-2017

#### **11.5 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – capacité portante – mandat**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE mandater Beaudoin Hurens pour procéder à l'évaluation de la capacité de la structure qui soutient l'équipement scénique du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 24 avril 2017 qui prévoit des honoraires de 5 000 \$, taxes en sus.

**11.6 Centre culturel de Joliette – série jeune public 2017-2018 – contribution financière**

311-05-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu:

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de reconduire la contribution de 50 % du tarif pour les billets à l'unité et les abonnements pour les jeunes prairiquois et prairiquoises de 17 ans et moins participant aux spectacles de la série jeune public du Centre Culturel de Joliette pour la saison 2017-2018.

**11.7 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 – demande d'aide financière – autorisation**

312-05-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour l'aménagement des bureaux et des lieux de rencontre pour les organismes communautaires et culturels, ainsi que du milieu, dans les locaux du 225, boulevard Antonio-Barrette, et de la salle communautaire municipale;

ATTENDU QUE la demande de la Ville est en cours d'analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soit autorisée à transiger et à signer tout document en lien avec l'Agence du développement économique Canada pour les régions du Québec / Gouvernement du Canada découlant de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

**11.8 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – programmation des travaux (TECQ) – amendement**

313-05-2017

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accepté, le 20 janvier 2017, la programmation de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relative au versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, telle qu'adoptée par la résolution numéro 463-10-2016 de la Ville et amendée par la résolution numéro 529-11-2016;

ATTENDU QUE quatre-vingt pourcent (80 %) du budget de la programmation TECQ de la Ville couvrent des travaux de priorités 1 à 3;

ATTENDU QUE la programmation TECQ de la Ville acceptée par le MAMOT identifiait deux projets de priorité 4, d'un budget maximum de vingt pourcent (20 %) du budget total de la programmation;

ATTENDU QUE la Ville désire apporter certaines modifications aux projets de priorité 4 de sa programmation tout en respectant le plafond maximum de vingt pourcent (20 %) du budget total de sa programmation alloué à ce volet, notamment :

- en retirant le projet P1418-4-2 « Aménagement centre communautaire » à l'intérieur des travaux de priorité 4 de la programmation;

- en affectant le budget prévu initialement au projet précité au projet P1418-4-1 « Aménagement nouveau bâtiment Hôtel de Ville » des travaux de priorité 4 de la programmation, pour un nouveau budget total maximum de 545 790 \$ alloué à ce dernier projet;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QU'une demande soit adressée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'accepter la modification précitée à la programmation TECQ 2014-18 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée selon les termes de la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée selon les termes de la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## **12. AUTRES SUJETS**

### **12.1 Destruction de documents**

**314-05-2017**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QUE des listes de documents à détruire ont été déposées les 8 et 12 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur les listes datées des 8 et 12 mai 2017 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**315-05-2017**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 54.

Monsieur Larue remercie madame Céline Jacques-Gagnon, secrétaire de la présente assemblée, pour sa disponibilité.

---

Céline Jacques-Gagnon  
Secrétaire d'assemblée

---

Alain Larue  
Maire